Trente-sixième Année — N° 50 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 19 FÉVRIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bours et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 18 FÉVRIER 1891

LE 1er MAI

Le socialisme va de l'avant. Il prépare pour le 1er mai prochain la grande manifestation ouvrière décidée dans les Congrès nationaux du parti en Europe, en Amérique et en Australie. Un manifeste, signé du Conseil national du socialisme français, est déjà affiché dans les centres industriels du Nord. Il en sera de même, partout où cette parole aura chance d'être entendue.

On a lu ce document. C'est de l'internationalisme, dans toute l'acception du mot.

Cette manifestation du 1er mai a déjà eu lieu l'an passé. Elle n'a réussi qu'à moitié ; mais ce demi succès, loin de refroidir les Comités, n'a fait, au contraire, qu'exciter leur zèle. Le 1er mai doit se perpétuer comme « fête internationale du travail. »

En ce jour, les frontières doivent se trouver « effacées, » afin de montrer, « dans l'univers entier, » les « producteurs de toute richesse » unis « dans une même volonté d'émancipation, » dressés contre « les exploiteurs de tout ordre coalisant vainement leur peur et leur lâcheté contre un mouvement historique que rien ne peut arrêter et qui les emportera. »

Au demeurant, ce nouveau morceau de littérature socialiste n'a rien qui le distingue des morceaux du même genre antérieurement publiés. Mais, parce qu'il réédite des choses déjà connues il ne s'ensuit pas qu'on doive n'en tenir compte et le dédaigner. Ces déclamations, quelles qu'elles soient, ont, hélas ! une base dont la réalité devient chaque jour plus saisissante, à savoir, — pour employer les expressions mêmes du manifeste, — que « la surproduction de la richesse se traduit, pour la classe productive, par une misère sans précédent ». On pourrait dire de cette sorte d'antithèse économique ce que disait le poète de l'antithèse des larmes et de la joie : *extrema gaudii luctus occupat*.

Pour conclure leurs exhortations, les signataires du manifeste annoncent que l'obtention de « la journée légale de huit heures » est « l'objectif immédiat » de la fête internationale à laquelle toutes les masses ouvrières sont conviées. Et cette « journée légale de huit heures » est, disent-ils, un premier pas vers l'affranchissement complet. »

L'avouerai-je ? j'ai beau faire, je ne vois pas la relation nécessaire entre les huit heures légales et l'affranchissement ; je ne vois pas bien même ce qu'affranchissement signifie et jusqu'où cela s'étend. Je ne vois pas comment la concurrence du travail existera moins, les huit heures obtenues, qu'auparavant ; comment le paysan sera moins écrasé par l'impôt, moins ruiné par l'hypothèque, moins rongé par l'usure. Je ne vois pas comment, les huit heures obtenues, il y aura moins de droits sur le blé, sur la viande et sur le vin, moins d'impôts indirects, moins de douanes, moins d'octrois.

Les excitations socialistes cachent au peuple, par des voiles toujours plus épais, la claire-vue de ses intérêts. Sans doute, cette claire-vue ne rendrait la question sociale ni moins grave, ni moins pressante, mais elle en supprimerait les aigreurs, les difficultés, les violences.

C'est un grand malheur qu'il n'en soit pas ainsi.

Pourtant, ce n'est pas irréparable.

J'ai eu occasion de le remarquer ici même ; le socialisme, non seulement en France, mais presque partout, est beaucoup plus en surface qu'en profondeur. Il est bruyant, on le croit très nombreux ; il est audacieux, on le croit très fort. Mais, en réalité, il n'a véritablement d'action que dans les grands centres industriels et, ici même, il est loin d'avoir enrégimenté le plus grand nombre des ouvriers. Seulement, il ne reste pas stationnaire. S'il avance lentement, il gagne chaque jour du terrain, exploitant à son profit une situation particulièrement douloureuse, attaquant aussi bien les Républiques que les Monarchies dès qu'elles ne se montrent point disposées au nivellement complet.

Pour le combattre, il ne s'agit donc point — on en conviendra — de chercher à opposer les socialistes de tel pays aux socialistes de tel autre pays. Eh ! grand Dieu ! qui ne sait que l'ouvrier français et l'ouvrier anglais, ou allemand ou russe, ou italien, ou américain n'ont ni les mêmes habitudes, ni les mêmes procédés. Mais qu'on n'oublie pas que les anarchistes de tous ces pays seraient unis pour la même destruction, au nom de la même solidarité, quitte à se dévorer ensuite pour la satisfaction de leurs intérêts particuliers.

La belle histoire de penser que les destructeurs ont des pensées de reconstruction différentes. A quoi cela servira-t-il, lorsqu'ils auront poussé jusqu'au bout leur petite opération.

Pour combattre efficacement le socialisme, pas d'autre moyen que d'éclairer les masses non encore absorbées.

Mais, pour arriver au cœur de ces masses indifférentes ou soupçonneuses, il n'est point deux routes : il faut non seulement leur montrer de l'éloquence, du savoir, une parfaite entente de leurs intérêts, mais, plus encore et avant tout, leur témoigner de l'amour, traduit en un dévouement que rien ne rebute, qui ne se lasse jamais. Œuvre difficile entre toutes, si difficile que, regardant autour de soi, dans ce monde d'ambitions avides, d'égoïsmes glacés et de haines perfides ou féroces, on n'aperçoit vraiment, pour l'accomplir, que ceux qui ont mission naturellement de charité, de dévouement et de sacrifice.

Ainsi seulement, comme la goutte d'eau tombant sans cesse au même endroit, finit par triompher du plus dur granit, le cœur des masses, constamment frappé par les mêmes sollicitudes, s'ouvrira, s'épanouira, se dilatera, non dans les brutalités du nivellement, mais dans les harmonies du renouveau social.

En choisissant le 1er mai pour la fête du travail, les chefs socialistes ont pris une date chrétienne, à leur insu certainemect. Mais ce n'est pas pour déplaire aux vrais apôtres de la justice sociale, aux vrais défenseurs des droits des petits, des faibles et des déshérités.

La proposition Say

Paris, 17 février. — On n'aurait jamais supposé qu'une simple proposition, comme celle de M. Léon Say, d'apparence si anodine et qui ne semblait viser que le règlement intérieur de la Chambre, put provoquer une telle émotion dans les sphères gouvernementales et donner lieu à un incident de séance assez court, il est vrai, mais qui a eu toutes les allures d'un débat politique très passionné.

La lecture du compte-rendu ne suffit pas pour en marquer toute l'importance : il fallait voir l'affluence des députés, tous les ministres à leur banc et l'agitation qui régnait dans la salle pour se rendre compte que sous cette inoffensive proposition se cachait une assez grosse machine de guerre dirigée contre le cabinet et particulièrement contre M. Rouvier.

Celui-ci a flairé le danger, il a compris que s'il laissait discuter son budget avant la nomination de la Commission, il risquait fort de le voir repousser en bloc.

Du coup, il perdrait le bénéfice de ces négociations, de ces compromissions avec la commission du budget dont nous avons eu tant d'exemples l'année dernière et surtout il ne pouvait plus jouer au dernier moment du spectre des douzièmes provisoires pour enlever le vote de la Chambre sur les points principaux de son système financier, puisque les points auraient été tranchés à l'avance dans une discussion générale précédant de six mois le vote de la loi de finances.

M. Rouvier, disons-nous, a compris le danger et il a obtenu, au conseil de ce matin, que M. de Freycinet lui-même combattît la proposition de M. Léon Say, prêt, assure-t-on, à poser au besoin, la question de confiance.

L'intervention du président du conseil n'a pas été tout à fait inutile et sans elle, il est fort possible que M. Rouvier eut subi un premier et très significatif échec.

Ce n'est là évidemment qu'une escarmouche. L'attaque recommencera sous une forme ou une autre.

M. Léon Say a trouvé des alliés parmi les radicaux, comme MM. Peytral et Lockroy ; il est également soutenu par les membres de la commission des douanes qui ont été éliminés, l'année dernière, de la commission du budget et qui tiennent à prendre leur revanche.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que cette coalition aura raison facilement du Cabinet. Mais il est certain que celui-ci perd chaque jour de son autorité sur la Chambre.

Malgré tous les démentis officieux, les dissentiments entre MM Ribot et Constans à propos d'une loge à l'Opéra ou pour des motifs plus sérieux, sont connus de tout le monde.

D'autre part les allures dictatoriales du ministre de l'intérieur inquiètent la majorité elle-même.

Nous avons dit, au lendemain de l'interpellation de *Thermidor* que M. Constans était touché à vif.

Depuis lors cette impression est devenue générale.

Quand l'idole de la majorité sera tout à fait démonétisée, le cabinet, qui ne jamais brillé par l'homogénité, sera bien malade.

L'épiscopat autrichien & la question sociale

L'épiscopat autrichien expose dans une lettre collective le danger de l'abstentionnisme en matière électorale et la manière de changer la législation selon les besoins généraux. Puis, abordant la question sociale, la lettre collective dit ce qui suit :

« La question sociale prime aujourd'hui toutes les questions publiques. Sa solution constitue une tâche ardue, car elle implique le bien-être de nombreuses classes sociales, voir même la tranquillité de la société tout entière, ainsi que le sain développement de l'Etat. Il s'agit de régler la situation entre employés et employeurs, entre ouvriers et patrons ; il s'agit de protéger la vie de l'ouvrier, de la famille, de la morale publique, de mettre la vieillesse à l'abri du besoin, d'assurer le pain aux victimes d'accidents.

» Le règlement de toutes ces questions exige de nombreuses dispositions légales. »

LA VENTE DU MOBILIER
DES SŒURS SAINT-CHARLES DE MARBOZ

Nous empruntons, à notre confrère, le *Nouvelliste de Lyon*, les détails qui suivent, sur l'iniquité légale commise à Marboz (Ain).

« Voici quelques extraits de la contrainte qui fut signifiée aux Sœurs, et qui est un chef-d'œuvre du genre, et dépasse en burlesquerie énormité tout ce que l'on peut rêver ; elle débute ainsi :

« Il est dû par la congrégation des sœurs St-Charles, » la somme de 911 fr. 25, sauf à augmenter ou à diminuer pour droits d'accroissement simple et, en sus, » exigibles à raison des décès survenus parmi les membres de cette congrégation. »

» Suit une liste qui, du 27 janvier 1885 au 27 septembre 1886 fixe à 27 le nombre des religieuses décédées sur tous les points de la France.

» C'est là une évaluation fantaisiste prise au hasard, mais passons.

» Le mémoire ajoute :

« Chacun de ces décès a donné ouverture au droit de » 9 0/0 sur une part évaluée provisoirement (*sic*) à 200 » francs dans les biens possédés par ladite congrégation » à Marboy (canton de Coligny) et consistant notamment » en objets mobiliers, maisons, jardin, prés et terres.

» Droit de 9 0/0, francs 18, décimes 4.50, demi en sus, » 11.25, soit 33.75, et, pour 27 décès, 911 fr. 25. »

» Voilà. Cette nouvelle évaluation, plus fantaisiste encore que la première ne repose sur aucun fondement sérieux ; c'est inouï de funambulisme.

» C'est vers neuf heures du matin que l'huissier, M. Lacroix, fait irruption dans les classes des élèves, qui assistent, attristés, en pleurant, à l'enlèvement des bancs.

» Puis à la cuisine, au réfectoire, au dortoir, tables vaisselle, bancs, fourneaux, tout est enlevé. Les objets de literies, appartenant aux enfants, sont jetés à terre, les bois de lit descendus par les fenêtres.

« Les jeunes filles errent attristées autour de leurs couchettes bouleversées.

« Après des heures, les divers appartements sont déménagés ; c'est une véritable scène de désolation ; il ne reste plus que quelques images de piété pendues au mur ; les objets saisis sont chargés sur des charrettes et transportés place de l'Eglise, où la vente doit avoir lieu.

» La foule est considérable.

» La vente terminée, les deux vacations ont produit environ 270 francs. Il y a pour plus de 300 francs de frais ; c'est un beau résultat.

» Avant la clôture du procès-verbal, Madame la Supérieure, par le ministère de Me Gourdon, est encore intervenue ; elle a déclaré protester contre la procédure irrégulière, omnisie de laquelle il a été procédé à la vente des objets saisis, et contre l'application faite à la congrégation d'une loi qui ne l'atteint pas, déclarant, en outre, faire toutes réserves pour réclamer contre telles personnes qu'il appartiendra, tels dommages-intérêts que de droits.

» Il est quatre heures du soir ; la foule se retire silencieuse.

» Nous devons enregistrer ici ce qu'on dit à Marboz : on attribue à l'influence de Pochon, député de l'Ain, et à la Loge municipale de Bourg, les rigueurs déployées contre les sœurs Saint Charles ; il paraît même que la campagne de spoliation sera poursuivie énergiquement dans l'Ain. »

L'INDUSTRIE DE LA TEINTURE
aux Indes Françaises

Il existe à Pondichéry 14 teintureries, toutes appartenant à des Indiens. Cette industrie locale est très ancienne, mais, depuis 1827, elle s'est sensiblement développée, elle occupe environ 888 ouvriers et la valeur de leur production moyenne par année peut être estimée à 250.000 roupies.

Il se teint peu de fils de couleurs différentes, employés, concurremment avec les fils de couleurs d'Europe, à la confection des pagnes du pays. Le travail de ces ateliers consiste principalement à teindre en bleu indigo les toiles des filatures indigènes et les toiles d'Europes, dites percales.

Ces industriels opèrent à façon pour le compte des filateurs et des négociants ; ils n'expédient pas en Europe pour leur compte.

On exporte de Pondichéry de 5 à 6,000 balles de guinées pour le Sénégal par an, de 2 à 300 balles de percales bleues pour Maurice et la Réunion pour le compte de différents négociants ; ces balles comprennent chacune de 150 à 300 pièces de différentes dimensions et poids, dont la valeur varie de 350 à 400 roupies par balle. Les percales servent à faire les blouses et les pantalons de travail aux émigrants et aux créoles.

Les frais de teinture sont d'environ 50 roupies par balle de guinées et de 90 roupies par balle de percale.

Le matériel nécessaire à chaque teinturerie revint à environ 100 roupies, et on n'utilise que des couleurs extraites de feuilles de racines, d'écorces et de graines du pays.

REVUE DE LA PRESSE

Conclusion d'un article du marquis de Castellane dans le *Figaro* :

« Les catholiques veulent sortir des régions éthérées dans lesquelles les anciens partis entendent les confiner ; certes ils ont raison. Mais on ne combat pas dans les airs : force est de descendre sur la terre...

» Sur la terre de France, il y a une République établie sur certaines bases ; il faut y entrer et quelque regret que l'on en puisse en éprouver, l'on ne doit recourir, pour combattre ses fautes, qu'aux armes ne pouvant, de son propre aveu, porter aucune atteinte à son principe. Les catholiques sont dans la situation où étaient Lacordaire et Montalembert sous la monarchie du roi Louis-Philippe.

» Alors aussi, autant et plus peut-être qu'aujourd'hui, on confisquait les traitements des curés : l'Université avait le monopole de l'enseignement et ses doctrines n'avaient rien de rassurant pour les familles chrétiennes ; les moines ne possédaient ni la faculté d'aller et de venir ni même celle de revêtir un froc. Que firent les deux athlètes ? L'un ouvrit une école qu'un commissaire de police vint fermer ; l'autre monta dans la chaire de Notre-Dame en habit de dominicain, mais aucun des deux ne cria : « A bas Louis-Philippe ! » Quelques années plus tard, la République leur donnait, au nom de la seule liberté, celle de l'enseignement ! Les catholiques avaient été des tories, ils n'avaient pas été des révolutionnaires. »

M. Paul de Cassagnac, dans l'*Autorité*, apprécie en ces termes la nouvelle proposition de loi relative aux juges de paix :

« Le gouvernement veut terroriser ses adversaires.

» Et pour y arriver, il donne compétence aux juges de paix sur leur fortune.

» Or, le juge de paix, éminemment révocable, dont la situation est l'instabilité même, dépend du pouvoir, en est le valet et l'esclavage.

» Obligé d'épouser toutes les haines politiques, il frappera les adversaires et favorisera les amis.

» Les juges de paix vont devenir de petit proconsuls, exerçant judiciairement les vengeances gouvernementales.

» Ce sera ignoble, mais ce sera bien républicain.

» Et que les républicains ne viennent pas nous dire que nous les calomnions, en interprétant de cette façon les modifications qu'ils vont faire subir au régime actuel des justices de paix.

» S'ils étaient d'intention loyale et honnête, s'ils ne voulaient pas faire de la justice cantonale une arme de guerre, une arme empoisonnée, ils ajouteraient à leur projet de loi, un simple petit article ainsi conçu : LES JUGES DE PAIX SONT INAMOVIBLES.

» Inamovibles, les juges de paix seraient libres et pourraient rendre la justice.

» Amovibles comme ils le sont, ils ne peuvent que rendre des services. »

Réflexion du *Journal des Débats* a propos de l'arrivée — si commentée — du cosaque Atchinof à Paris :

« On ne sait précisément quel est le but du voyage que fait en France le principal héros de cette aventure. Vient-il, comme on l'a dit, demander au gouvernement français, à titre de réparation, l'érection à Sagallo d'un monument expiatoire ?

» Ce serait une raison de plus, pour le public français, de se tenir sur la réserve. En tout cas, cette réserve s'impose là où l'action du gouvernement français a été engagée vis-à-vis de l'étranger, et toute démonstration qui peut être interprétée comme une critique plus ou moins directe de sa conduite est en France parfaitement déplacée. Peut être serait-il bon de rappeler aussi, d'une manière plus générale, que nos sympathies internationales auraient plus de prix, aux yeux même de ceux qui en sont l'objet, si l'expression en était plus contenue et plus discrète, et si, se refermant dans le domaine qui leur appartient, elles éclataient moins souvent et moins bruyamment sous la forme de manifestations de théâtres, de cafés-concerts ou même de salons. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 17 février

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

LE BUDGET DE 1892

Après l'adoption du procès-verbal, M. Rouvier, ministre des finances, dépose le projet portant fixation du budget général pour l'année 1892.

Le projet est renvoyé aux bureaux.

La proposition Léon Say

M. le Président. — J'ai reçu de M. Léon Say et de plusieurs de nos collègues une proposition tendant à modifier l'article 21 du règlement, en ce sens que la nomination de la commission de 33 membres chargée de l'examen du budget soit précédée d'une discussion en séance publique.

Les auteurs de la proposition réclament l'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Léon Say. — Au cours de la discussion du dernier budget, on a été frappé de ce fait que la nomination de la commission du budget devait être précédée de la discussion générale, afin que les bureaux fussent à même d'être en état de se prononcer en connaissance de cause sur la politique financière à suivre.

Cette discussion générale complète permettrait d'apprécier la politique financière du ministre et laisserait aux bureaux la possibilité de choisir les commissaires comme ils l'entendraient.

C'est une méthode de travail usitée dans les pays voisins, et ce serait facile à appliquer, aujourd'hui où nous avon un ministre des finances de haute valeur. (Sourires.)

Ma proposition n'a aucun but politique, elle ne tend qu'à donner une méthode de travail indispensable à mon avis, autrement le budget ne sera toujours que ce qu'il est aujourd'hui, une matière à transaction qui reste telle jusqu'au mois de novembre de chaque année. (Sensation et agitation prolongées.)

M. Rouvier, ministre des finances. — Je dois avant tout rendre hommage à la pensée de sollicitude qui inspire M. Léon Say, mais j'ai le ME vif regret de ne pouvoir me rallier à sa proposition. (Très bien à gauche) On en cherche vainement les avantages.

Cette procédure, si elle est bonne, si elle tend à abréger la préparation des lois, doit alors s'étendre à toutes les autres lois. (Murmures au centre).

Quelle serait, du reste, la sanction pratique d'une telle discussion ? Qu'on le voulût ou non, elle se terminerait par des formules qu'on chercherait vainement à réaliser. (Très bien, à gauche.)

M. de Douville-Maillefeu. — Ni emprunts, ni impôts, par exemple. (Rires et applaudissements à droite.)

M. Rouvier. — Cette manière de procéder qu'on nous propose n'arriverait-elle pas à provoquer une crise presque à date déterminée. (Bruit).

M. Peytral. — Non.

M. Rouvier. — Vous dites non ; si vous renvoyez, par exemple, le budget au gouvernement, le gouvernement ne démissionnera-t-il pas ? (Sensation).

La procédure actuelle permet toute discussion, mais dans les bureaux vous dites qu'elle aboutit à un budget qui manque de fermeté ; mais il se prépare devant la Chambre comme devant le gouvernement.

Vous savez quel mécanisme préside à la confection du budget ; et si, après cela, vous arrivez à dire que le budget manque de fermeté, votre reproche doit s'adresser au ministère, car, si l'année dernière je n'avais pas fait les concessions que la commission me demandait, le gouvernement n'aurait pas tenu une heure. (Sensation.)

Si vous adoptiez la proposition de M. Léon Say, vous auriez deux discussions du budget. (Très bien ! au centre.)

Je n'aurai pas le mauvais goût de reprocher à M. Léon Say de n'avoir pas mis au vote ce projet qu'il nous décrit excellent, lors qu'il était ministre des finances. (Rires.)

Je prie la Chambre, dans l'intérêt même du bon ordre des choses, de ne pas adopter la proposition. (Quelques applaudissements au centre.)

M. de Douville Maillefeu. (Longue agitation et rumeurs prolongées.) — Une méthode de travail peut être discutée en dehors de toute préoccupation politique.

Ce qui se passe de l'autre côté du Parlement (rires), pardon de la Manche (nouveaux rires) où la Chambre des communes est arrivée à gouverner le pays, prouve que la méthode de travail est bonne et on pourrait aussi bien la pratiquer ici.

Il est nécessaire d'arriver à mettre un peu d'ordre dans les procédés du travail parlementaire en France.

On doit arriver à ce que ce soit la Chambre entière qui nomme la commission du budget.

M. Rouvier, ministre des finances. — La proposition en question n'a rien de commun avec ce qui se passe en Angleterre, il ne s'agit de rien moins, je le répète, que d'ouvrir une discussion générale avant que les bureaux nomment les commissaires ; c'est du temps perdu inutilement. (Très bien au centre.)

M. Léon Say. — M. le ministre nous a dit qu'il s'ensuivrait une formule plus ou moins abstraite, cela prouve qu'il est simplement que M. le ministre ne s'est pas pénétré des *desiderata* du pays.

Je n'ai pas en vue de crise ministérielle ; je ne tiens pas à renverser le cabinet, celui qui le remplacerait, mériterait-il notre confiance ? (Mouvement.)

Je ne veux que chercher à dégager la politique financière du gouvernement. (Agitation prolongée.)

M. de Freycinet, président du conseil. — Je n'ai pas pu parvenir à comprendre le mécanisme de la proposition de M. Léon Say ; par contre, j'ai très bien compris celle de M. de Douville-Maillefeu (rires et exclamations ironiques) ; il nous a demandé d'adopter la procédure anglaise, je ne la crois pas aussi bonne que la nôtre ; en tous cas il peut se défendre.

Mais que demande M. Léon Say ? Une discussion générale avant la nomination de la commission ?

Mais comment se produira cette discussion ? Quand se terminera-t-elle ? En examinant un à un chaque ministère ? La chose ne me paraît pas possible autrement. (Exclamations.)

Si, par exemple, la Chambre trouvait *à priori* les dépenses trop élevées, le gouvernement se verrait forcé d'en démontrer la nécessité et vous serez conduits à la discussion complète du budget.

Je demande donc à la Chambre de ne pas adopter la proposition de M. Léon Say, et d'en rester à la méthode de travail actuel.

Si une proposition plus large, du genre par exemple de celle de M. de Douville-Maillefeu, se produisait, elle pourrait être discutée. (Mouvement prolongé et agitation).

M. Lockroy. — La proposition de M. Léon Say n'est pas faite pour soulever l'émotion qu'elle paraît susciter.

En votant au préalable sur les questions de principe, on évite bien plus sûrement toutes les petites occasions de crises.

Il faut que le pays sache bien quelle politique financière a adoptée le gouvernement. (Murmures au centre).

La proposition Léon Say est mise aux voix et repoussée par 308 voix contre 215.

Validation d'élection

La Chambre valide l'élection de M. Bory, dans l'arrondissement de Saint-Flour, en remplacement de M. Mary-Raynaud, invalidé ; M. Bory est admis.

Les justices de paix

La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition Labussière sur les juges de paix.

M. Darlan développe, sur l'article premier, un amendement tendant à supprimer toute compétence des juges de paix à charge d'appel.

M. Vallé (Marne) lui succède à la tribune et, dans un long discours, apporte à l'appui du projet, des arguments qu'il emprunte à sa profession d'architecte, et qui excitent, à plusieurs reprises, l'hilarité de la Chambre.

M. Lacombes. — La loi proposée va manquer d'équilibre. (Très bien, à droite).

J'estime que ce serait aller trop loin que de pousser la compétence des juges de paix à charge d'appel jusqu'à 1.500 fr.

Il est sage de s'arrêter au chiffre de 600 francs proposé par M. Bertrand. Plus tard, quand votre personnel aura été modifié, et que sa valeur professionnelle se sera crue, vous pourrez augmenter ce chiffre de la compétence. (Très bien à droite.)

M. Fallières, ministre de la justice. — Je demande à la Chambre de voter la compétence de 1.500 fr. ; c'est le chiffre que l'on rencontre dans les différents projets élaborés jusqu'aujourd'hui.

C'est là déjà une forte présomption en faveur de ce chiffre.

Le ministre entre dans de longues considérations juridiques pour prouver que la compétence des juges de paix a été étendue par diverses lois, notamment celles de 1854 et de 1865, jusqu'à 1500 fr., et même au-delà, dans des cas absolument spéciaux, il est vrai.

Mais, ce qui a été décidé pour des questions de drainage, et des questions agricoles peut très bien s'étendre aujourd'hui à tous les litiges.

Si, comme on l'a dit, cela doit coûter plus cher, et ralentir l'œuvre de la justice, votez contre le projet.

Si je vous demande de le voter, c'est qu'il a été étudié dans toutes ses formes depuis quinze ans.

Ne croyez pas que vous avez fini après cette loi ; il vous restera la réforme du Code de procédure ; mais chaque réforme vient à son heure.

Je vous demande instamment de voter le projet. (Très bien à gauche.)

M. Jumel se rallie à l'amendement de M. Darlan. (Cris : aux voix !)

M. le président met aux voix le texte de la Commission qui élève à 1.500 fr. la compétence, malgré les protestations de M. Darlan, qui réclame la priorité en faveur de sa proposition.

Le texte de la Commission est adopté par 280 voix contre 237.

L'ensemble de l'article 1er du projet de la Commission est adopté à mains levées.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à 6 heures 40.

SÉNAT

Séance du 17 février 1891

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à trois heures.

Fixation de l'interpellation Dide

Sur la demande de M. Constans, ministre de l'intérieur, le Sénat fixe au 26 février la date de la discussion de l'interpellation de M. Dide sur l'Algérie.

L'heure légale

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet l'adoption de l'heure, temps moyen de Paris, comme l'heure légale en France et en Algérie.

M. Payo, directeur du bureau des longitudes, commissaire du gouvernement. — Ce projet a pour but de s'opposer à un fait qui tend de plus en plus à se généraliser.

Presque partout en Europe on prend l'heure anglaise de Greenwich ; cette loi est absolument utile et ne gêne personne.

M. l'amiral Véron. — L'annuaire, qui portait autrefois l'heure des localités, porte depuis cette année l'heure du temps moyen de Paris ; il peut en résulter pour les pêcheurs des confusions regrettables.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique. — Le ministre de la marine prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'application de la loi.

L'article unique est adopté.

La séance est levée à 4 h. 10.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

BOURSE DE PARIS
du mercredi 18 février
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'État			
94 07/12	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	94 12/12
95 07/12	3 0/0 1888	95 70	.. ..	95 72/12
105 45	3 1/2 0/0 1888	105 17	.. ..	105 12/12
94 72/12	Italien 5 0/0	94 92	.. ..	94 95
	Turc 4 0/0	19 70	.. ..	.. ..
497 50	Egypte 6 0/0	497 ..	.. ..	497 50
77 31	Extérieure 4 0/0	77 7/16	.. ..	77 40
95 55	Hongrois 4 0/0	93 1/2	.. ..	93 50
65 85	Portugais 3 0/0	65 5/8	.. ..	65 .0
37 3/16	Consolidés anglais	37 1/8	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1889	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1889	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1890	.. ..	.. ..	.. ..
	Sociétés de crédit			
4305 ..	Banque de France	4315 ..	.. ..	4315
565 ..	Banque d'Escompte	555 ..	.. ..	551 25
540 ..	Banque de Paris	541 ..	.. ..	541 25
1285 75	Crédit Foncier	1287 ..	.. ..	1287 50
432 50	Crédit Mobilier	432 ..	.. ..	425 ..
826 25	Crédit Lyonnais	827 ..	.. ..	825 50
631 25	Banque Ottomane	633 ..	.. ..	632 50
	Chemins de fer			
1890 ..	Nord	.... ..	.... ..	1890 ..
1541 25	Paris-Lyon-Méditer.	.... ..	.... ..	1545 ..
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
538 75	Autrichiens	541 ..	.... ..	538 75
368 75	Lombards	368 ..	.... ..	368 75
347 50	Nord Espagne	318 ..	.... ..	318 75
320 ..	Saragosse	330 ..	.... ..	320 ..
	Valeurs diverses			
1465 25	Gaz Parisien	1467 ..	.... ..	1465 ..
72 75	Métaux	.... ..	.... ..	41 25
41 25	Panama	.... ..	.... ..	2452 75
2455 75	Suez	.... ..	.... ..	.... ..
	Mines			
577 25	Rio-Tinto	.... ..	.... ..	583 12
171 18	Tharsis	.... ..	.... ..	173 81
423 ..	de Beers	.... ..	.... ..	425 68

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 18 février 1891

Cours précédent.	VALEURS	Cours du jour
95 65 ..	3 0/0	95 72 1/2
94 07 1/2	3 0/0 1891	94 15 ..
96 10 ..	3 0/0 amortissable	96 20 ..
105 10 ..	3 1/2 0/0 1888	105 .. ..

BOURSE DE LILLE
du mercredi 18 février
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCÉD
Lille 1866, remboursable à 100 fr	....	114 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	....	120 ..
Lille 1865, remboursable à 500 fr	....	515 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	....	515 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	....	422 75
Lille 1887	....	390 ..
Lille 1889 (libérée)	....	489 ..
Lille 1890 (non libérée)	....	488 ..
Armentières 1886	....	495 ..
Armentières 1879	....	1012 ..
Renbaix-Tourc., remb. à 50 fr. sn 55 ans	....	45 50
Tourcoing 1878	....	405 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	....	113 50
Département du Nord	....	106 ..
Banq. du Nord st du P.-de-C, Verley, Descroix, Cie	....	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.)	....	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p	....	275 ..
Caisse Platet et Cie	....	556 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	....	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	....	425 ..
Compt comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	....	1150 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. no 37, act. 500 fr. p	....	530 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	....	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	....	435 ..
Union Liniers du Nord, act. 500 fr., tout p	....	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr	....	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ns. Grassin) 500 fr	....	150 ..
Tramways du Département. du Nord (ex-c.,?)	....	35 ..
Caisse comm. de Béthuns, A. Turbiez et Cie	....	512 ..
Delgutte et Cie	....	526 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p	....	2065 ..
Binche-Saint-Vaast	....	3600 ..
Denain et Anzin	....	205 ..
Obligations Nord	....	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	....	447 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	175 ..	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr	....	514 75
Chemins de fer économiques du Nord	523 75	523 50

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	15750	16825 ..
Anzin 100e de denier	4950	4950 ..
Béthune 1881		565 ..
Béthuns 1877		410 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	14000	13920 ..
Bully-Grenay le 6e	3315 3310	3280 ..
Carvin	1 15	1715 ..
Courrières	42500 42750	42500 ..
Campagnac		445 ..
Crespin		275 ..
Douchy	3225	4100 ..
Douaisienne (Nord libérée) 500 fr.		225 ..
Dourges	9100	9320 ..
Escarpelle (Nord)	3600	3560 ..
Epinac		890 ..
Ferfay (Société anonyme)		828 75
Lens		26300 ..
Liévin	9300	9160 ..
Ostricourt	594 75	609 ..
Msurchin	5475 5453.75	5125 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		24990 ..
Drocourt		2700 ..
Sincey-le-Rouvray		50 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		1250 ..
Vicoigne et Nœux		20200 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Panique dans les théâtres de Lyon

Lyon, 18 février. — Une double panique s'est produite hier soir dans les deux théâtres ; au Grand-Théâtres et aux Célestins.

Vers neuf heures arrivaient de toutes parts au théâtre des Célestins, des pompes à vapeur, des escouades de pompiers et des secours contre l'incendie. Il n'y avait heureusement rien eu.

Mais le bronhaha du dehors avait eu un écho à l'intérieur et malgré l'assurance qu'il s'agissait d'une fausse alerte, quelques spectateurs ont quitté la salle ; du côté des coulisses il n'y a absolument rien eu.

Il s'agissait, en effet, d'une fausse alerte et les pompes avaient fait demi-tour.

Mais au même moment, à la même minute, une panique un peu plus importante, bien que pas mieux motivée, avait lieu au Grand-Théâtre.

C'était une lampe électrique du